

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 172 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPIY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÈL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Georges MAURY - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par David YTIER - André BÉRTERO représenté par Joël MANCÈL - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Jules SUSINI - Christian BURLE représenté par Jean-Pierre SERRUS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Monique CORDIER représentée par René BACCINO - Christian DELAVET représenté par Guy ALBERT - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Frédéric DOURNAYAN représenté par Frédéric COLLART - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Marie-France SOURD GULINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Gérard CHENOZ - Gisèle LELOUIS représentée par Loïc BARAT - Laurence LUCCIONI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Richard MIRON représenté par Michel AZOULAI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Patrick PAPPALARDO représenté par Maxime TOMMASINI - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Jean-Jacques POLITANO représenté par Jean-Christophe GROSSI - René RAIMONDI représenté par Michel AMIEL - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Lionel ROYER-PERREAU représenté par Michèle EMERY - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Philippe DE SAINTDO - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Yves WIGT représenté par Patrick APPARICIO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Guy BARRET - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel BOULAN - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Robert DAGORNE - Claude FILIPPI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Olivier GUIROU - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUECCI - Yves MESNARD - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI.

Signé le 18 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 046-2046/17/CM**

**■ Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2016 de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement du Pays de Martigues**

**MET 17/3560/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion du Receveur des Finances, sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 pour les budgets annexes de la Régie des Eaux et de la Régie d'Assainissement du Pays de Martigues.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur soumet, pour approbation au Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les Comptes Administratifs 2016, afin que l'organe délibérant les arrête définitivement et ce, avant le 30 juin 2016.

En application de ces dispositions, le Rapporteur présente le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la Régie des Eaux et le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la Régie Assainissement, conformément aux documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence du 17 mai 2017.
- L'avis du Conseil de Territoire du pays de Martigues du 11 mai 2017.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juin 2017

**Article 1 :**

Sont approuvés les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans les comptes administratifs 2016 dont les montants sont indiqués ci-après :

Budget annexe de la Régie des Eaux du Pays de Martigues  
Solde Crédeur : 4 449 304,19 euros

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	2 136 835,48		574 576,08	2 711 411,56
Fonctionnement	2 334 828,78	1 600 000,00	1 003 063,85	1 737 892,63
Total	4 471 664,26	1 600 000,00	1 577 639,93	4 449 304,19

Conformément à l'instruction 49 (l'instruction budgétaire applicable en 2016 à la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues), l'excédent de la section de fonctionnement de 1 737 892,63 euros fera l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

L'exécution de la section d'investissement se solde par excédent de 2 711 411,56 euros.

Le résultat du Compte Administratif 2016 se solde donc par un excédent global de 4 449 304,19 euros.

Budget annexe de la Régie d'Assainissement du Pays de Martigues :  
Solde Crédeur : 3 594 666,46 euros

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	1 348 488,74		- 676 540,70	671 948,04
Fonctionnement	2 020 176,63	1 100 000,00	2 002 541,79	2 922 718,42
Total	3 368 665,37	1 100 000,00	1 326 001,09	3 594 666,46

Conformément à l'instruction 49 (l'instruction budgétaire applicable en 2016 à la Régie d'assainissement et Assainissement du Pays de Martigues), l'excédent de la section de fonctionnement de 2 922 718,42 euros fera l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

L'exécution de la section d'investissement se solde par excédent de 671 948,04 euros.

Le résultat du Compte Administratif 2016 se solde donc par un excédent global de 3 594 666,46 euros.

**Article 2 :**

Est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Martigues pour l'exercice 2016, documents annexés à la présente délibération.

**Article 3 :**

Est constaté, pour le Compte Administratif annexe de l'Eau, un total d'opérations budgétaires,

En recettes de 12 343 810,64 euros

Reprise des résultats antérieurs 2 871 664,26 euros

En dépenses de 10 766 170,71 euros

**Solde 4 449 304,19 euros**

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juin 2017

**Article 4 :**

Est constaté pour le Compte Administratif annexe de l'Assainissement, un total d'opérations budgétaires,

En recettes de 10 217 742,46 euros

Reprise des résultats antérieurs 2 268 665,37 euros

En dépenses de 8 891 741,37 euros

**Solde 3 594 666,46 euros**

**Article 5 :**

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

**Article 6 :**

Est reconnue l'adéquation parfaite entre les écritures comptables et les écritures administratives. Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion 2016 du Receveur des Finances, sont en tous points analogues à ceux constatés dans les Comptes Administratifs 2016.

**Article 7 :**

Est adopté le présent rapport et sont déclarés tenues pour lues les annexes aux comptes administratifs des budgets annexes susvisés.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL